

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2007 A 20H30

Absente excusée : Mme MOREAU

Absent non excusé : M. DAMAS

Avant de commencer la séance, M. le Maire propose qu'un conseiller soit nommé, à chaque séance, pour remplir les fonctions de secrétaire, chacun à tour de rôle.

Après une vive discussion, cette proposition est acceptée.

Secrétaire de séance : M. CLERC

ORGUE

Le Maire informe le conseil que la commission Nationale des Monuments Historiques a donné un avis favorable au classement de l'orgue de l'église abbatiale, en totalité. Ce classement permettra de bénéficier de subventions lorsque des travaux de restauration seront envisagés.

Le CM à la majorité accepte ce classement. (Pour = 12 / Contre = 1)

PARC D'ACTIVITES

Le maire donne la parole à P. MAZURIER, responsable de ce projet qui explique au conseil les termes de sa rencontre avec le responsable de l'Yonne Développement ainsi que de sa visite du parc d'activités à Charny. Il a également demandé un devis au bureau d'études « Sciences environnement » d'Auxerre afin qu'il réalise une pré-étude de faisabilité sur notre commune. Le montant s'élève à HT 3.950 € Cette étude serait d'une durée d'environ 4 mois.

Il souhaite qu'un groupe technique soit créé très rapidement.

Le conseil, à l'unanimité est d'accord pour engager cette pré-étude.

Egalement le conseil est d'accord pour élargir à toutes les zones de la commune le droit de préemption.

REVISION DU POS

Il s'agit d'une procédure simplifiée.

Elle concerne 3 demandes :

- 1) Passage en zone carréable d'une parcelle classée actuellement en zone agricole afin de permettre à la Tuilerie de poursuivre son activité.
- 2) Passage en zone constructible de terrains situés le long de la route de Chablis et des Prés du Bois actuellement classés en zone agricole. Cela se justifie par un projet de développement d'une urbanisation équilibrée entre les différents quartiers de notre village accompagnant la politique de développement de l'habitat que nous souhaitons mener et l'engagement des lotissements rue Andrée Merle (fait) et de l'Enclos (étude à lancer) qui correspondent aux dernières zones constructibles non réalisées.
- 3) Passage en zone constructible des terrains situés le long de la rue du Château d'Eau en direction de la RN actuellement situés en zone agricole. Cela afin de renforcer le développement urbain du quartier de la Tuilerie, avec les mêmes arguments sur l'urbanisation de Pontigny qu'au point précédent.

Le conseil accepte à l'unanimité ces trois demandes pour une révision simplifiée du POS .

URBANISME: DEMANDES SPECIFIQUES

- 1) M. CHERRIER est propriétaire de deux parcelles situées au Pré Neuf mais pour y accéder il doit emprunter une parcelle communale donnant sur la rue St Thomas ou par un droit de

passage de la voie passant devant les pompiers. Il souhaite y construire un pavillon. La commission urbanisme propose de donner l'accord pour transformer la parcelle communale en voie communale afin de permettre la réalisation de cette construction et à la commune de contrôler les travaux de réseaux. M. CHERRIER s'étant engagé à prendre à sa charge la mise en place de ces différents réseaux. Le CM accepte à l'unanimité.

- 2) M. MARION-AUDIBERT souhaite acquérir une partie du chemin rural intégrée dans sa propriété qui dessert uniquement sa ferme.. La commission urbanisme propose de donner un avis favorable à cette demande. Le tout pour un prix de 1.000 € avec les frais de géomètre et notaire à sa charge. Le conseil accepte à la majorité (10 pour / 3 contre).
- 3) La commission urbanisme propose de refuser les demandes d'achat de M. FERRARESE et BARA d'une parcelle communale, rue St Thomas, entre leurs propriétés et le trottoir. Cette partie serait réservée au titre de la sécurité incendie de la rue. Une confirmation sera cependant demandée auprès du SDIS pour valider cette décision. Le conseil, à la majorité, est contre la vente de cette parcelle à M. FERRARESE et BARA (8 contre la vente/ 2 pour la vente / 3 abstentions).
- 4) M. PAPA Raphaël va construire sur un terrain situé rue du Château d'Eau et demande la création de trottoirs. La commission rappelle que, comme c'est la règle, les trottoirs sont réalisés lors de la réfection de l'ensemble de cette rue. Il lui faudra être patient. Le conseil approuve, à l'unanimité, la proposition de la commission.

MATERIEL INFORMATIQUE/SITE INTERNET

Le maire, après étude de plusieurs offres concernant l'achat de matériel informatique et la création d'un site internet, informe le conseil qu'il paraît plus intéressant de confier à une société l'ensemble du parc en location. La maintenance et la prestation de conseil seront incluses dans le contrat.

En ce qui concerne le site internet, le coût serait d'environ 4.000 € et pourrait être réalisé en commun avec l'OTSI. Le conseil est d'accord sur le principe étant donné que la prévision budgétaire est largement réduite et charge le maire de ce dossier.

JARDIN DU SOUVENIR

Le jardin du souvenir est terminé. A l'unanimité le conseil décide les tarifs suivants : Case = 30 ans = 500 €/ plaque = 30 ans = 60 €

DROIT DE PLACE DE M. MUGUET (Camion vente pizza)

Il est décidé que la commission « commerces » devra se réunir afin d'établir une politique plus globale entre les différents commerçants et donc revoir le montant des droits de place. A suivre lors d'une prochaine réunion de conseil.

REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS

A l'unanimité le conseil accepte pour l'année 2007 la somme de 170 € au titre de redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

CREATION DE POSTE

A l'unanimité, le conseil accepte de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

EMPLOIS: CHANTIER D'INSERTION ESPACES VERTS DU DOMAINE DE L'ABBAYE

Le maire informe le conseil que le Conseil Régional et le Conseil Général ont accepté de réaliser un chantier d'insertion professionnelle – espaces verts – au domaine (association Graine de solidarité). Projet associé avec plusieurs interlocuteurs. 8 jeunes seront recrutés prochainement. La commune apportera son concours à ce projet par le biais d'une salle de la mairie, du prêt d'un ordinateur, l'assistance du personnel communal, etc. Afin de palier aux absences du personnel technique et dans le même cadre budgétaire que les coûts de remplacement, il serait bien d'envisager le recrutement d'une personne supplémentaire de cette association. Le conseil, à l'unanimité, accepte.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ECOLES PRIVEES

A l'unanimité, le conseil refuse de participer financièrement aux frais de fonctionnement des enfants du village scolarisés dans des écoles privées ; en effet la loi et la circulaire de 2005 prévoient une consultation préalable du conseil municipal avant toute inscription dans une école privée et la condition que Pontigny soit dans l'incapacité d'assurer la scolarisation. Ces conditions n'étant pas réalisées, le SIVOS mettant à disposition des familles toutes les classes ainsi que la garderie le matin et le soir et le service de restauration le midi.

DIVERS

Les responsables aux commissions communales et aux syndicats ont fait un compte-rendu des dernières réunions (CEG/Electrification/Sivu/Sécurité/CMJ).

Le conseil a délibéré, à la majorité, pour le choix du nom de la rue du futur lotissement rue Andrée Merle.

Par 9 voix pour, la rue « Colibri » est retenue.

Fin de la séance à 01h00